

COMMUNIQUE DE PRESSE

La SPL La Ramaz gère l'ensemble du domaine skiable de Praz de Lys / Sommand sur les communes de Taninges et de Mieussy.

Cette société publique est en charge des remontées mécaniques, des bâtiments, des infrastructures pour le déclenchement des avalanches et la production de neige de culture, ainsi que des pistes de ski alpin, de fond, des itinéraires de ski de randonnée, des espaces ludiques, des pistes de chiens de traîneaux, des piétons/raquettes/fat bike et de luges. La SPL gère également la sécurité et les secours sur l'ensemble du domaine skiable.

La SPL travaille depuis 2 ans sur un projet de modernisation et d'amélioration de l'offre globale sur le domaine. L'âge moyen du parc des remontées mécaniques est de 37 ans et certains appareils ont 50 ans. Notre avenir passe par un indispensable renouvellement de ces équipements et par une réorganisation de l'espace.

- L'activité « chiens de traîneaux » est un atout important dans notre offre, mais son lieu sur le Praz de lys commençait à être trop connu de nos clients fidèles. De plus la piste actuelle entraîne parfois des difficultés avec des piétons pratiquant ce lieu malgré l'interdiction de se promener. En totale collaboration avec le prestataire, la « piste chiens de traîneaux » sera déplacée sur le secteur haut de Molly en lieu et place d'une petite partie de la piste de ski de fond (environ 3 km). Ce lieu offre un nouveau cadre pleine nature, en toute sécurité, pour le plaisir des petits et des grands. L'offre sur le plateau de Sommand reste inchangée.
- La piste piétons/raquettes de Molly subira un léger changement sur 200 m mais ne sera en rien impactée par cette nouvelle piste de chiens de traîneaux.
- Les fondeurs vont retrouver la piste bleue de 3 kms « La Savolière ». Cette piste accessible depuis le foyer de ski de fond du Praz de lys, sans traversée de route, permettra aux nombreux scolaires et fondeurs d'accéder à deux espaces dédiés en toute sécurité. Rappelons également que cette piste est accessible dès le premier jour, n'étant pas sujette à des zones humides.

Praz de lys - Sommand est un des plus beaux spots de ski nordique du département. Conscient de ce formidable atout, la SPL souhaite redynamiser cette activité pour le plus grand plaisir de notre clientèle.

- Aujourd'hui, sur le plateau de Gron, 3 kms de piste piétons/raquettes sont accessibles en journée, puis réservée pour la pratique de la motoneige à partir de 17h. L'itinéraire de ski de randonnée de Roy passe également sur ce lieu. Dès cet hiver 2022-23, une nouvelle piste de ski de fond pleine nature spécifique skating, dite piste rouge de « Gron » sera créée en maintenant l'itinéraire de ski de randonnée en journée. L'activité motoneige sous arrêté préfectoral sera maintenue en fin de journée à la fermeture des pistes.
- En contrepartie, une nouvelle piste piétonne est créée : elle partira des hôtels du Chamois et du Taconet en suivant la route communale direction le carrefour de la route départementale afin de rejoindre les pistes piétons/raquettes de Jora et de Molly.

SPL LA RAMAZ

103 Avenue de la Glière - BP 10042 - 74440 TANINGES
Tél. 04 50 34 19 99 - www.prazdelys-sommand.com
SIRET : 824 622 542 00010

ISO
9001

BCS Certification
Bonne



Pour cet hiver 2022-23, le domaine Praz de lys – Sommand comportera ainsi 38 kms de pistes piétons/raquettes totalement gratuites et accessibles en toute sécurité, dès lors que les conditions le permettent, contre 41.6 kms sur l'hiver précédent.

La SPL travaille à l'amélioration continue de l'offre pour nos clients afin que chacun trouve de la nouveauté tout en préservant notre beau territoire.

Le PDG de la SPL LA RAMAZ
Xavier BOSSUT

Le DGD de la SPL LA RAMAZ
Bruno MALOCHET

Les 2 actionnaires de la SPL LA RAMAZ :

- Mairie de TANINGES représentée par son Maire : Gilles PEGUET
- Mairie de MIEUSSY représentée par son Maire : Régis FORESTIER.

SPL LA RAMAZ

103 Avenue de la Glière - BP 10042 - 74440 TANINGES
Tél. 04 50 34 19 99 - www.prazdelys-sommand.com
SIRET : 824 622 542 00010

**ISO
9001**

BCS Certification
since